

---

## Les politiques d'industrialisation des constructions scolaires et leur remise en cause : l'exemple des lycées publics (1956-1986)

*The industrialisation policies of school buildings and their calling into question: the example of public lycées, France's public high schools (1956-1986)*

**Julien Cahon**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insitu/30988>

DOI : [10.4000/insitu.30988](https://doi.org/10.4000/insitu.30988)

ISSN : 1630-7305

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Julien Cahon, « Les politiques d'industrialisation des constructions scolaires et leur remise en cause : l'exemple des lycées publics (1956-1986) », *In Situ* [En ligne], 44 | 2021, mis en ligne le 30 avril 2021, consulté le 25 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/30988> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.30988>

---

Ce document a été généré automatiquement le 25 mai 2021.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Les politiques d'industrialisation des constructions scolaires et leur remise en cause : l'exemple des lycées publics (1956-1986)

*The industrialisation policies of school buildings and their calling into question: the example of public lycées, France's public high schools (1956-1986)*

**Julien Cahon**

---

- 1 Au moins quatre grandes vagues de construction jalonnent l'histoire des lycées en France. Bien que créés sous l'Empire, les lycées sont souvent installés dans d'anciens collèges jésuites ou bénédictins, ou des bâtiments qui n'avaient pas initialement été conçus pour un usage scolaire, notamment des couvents, plus rarement d'anciens locaux de l'armée ou des demeures bourgeoises<sup>1</sup>. De nombreux chantiers sont lancés à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais c'est avec la naissance de la III<sup>e</sup> République qu'est initiée une nouvelle période de construction des lycées, car l'État participe de façon plus importante au financement des établissements<sup>2</sup>. Si elle reste limitée, car l'enseignement secondaire (qui comprend aussi les « petites classes », avant la 6<sup>e</sup>) reste réservé à une minorité, cette campagne de travaux est importante, à la fois pour restaurer de vieux bâtiments mais aussi pour en bâtir de nouveaux. Alors que le pays compte 81 lycées en 1868, 14 établissements (dont 8 à Paris) sont construits au début de la III<sup>e</sup> République<sup>3</sup>. Après des agrandissements et des nouvelles constructions dans l'entre-deux-guerres, qui portent le nombre de lycées à plus de 200<sup>4</sup>, une troisième vague déferle dans la France des « Trente Glorieuses », dans un contexte de reconstructions après la guerre, de réformes du système éducatif, de croissance des effectifs du second degré (massification) et de son accès à un public plus large sociologiquement (démocratisation). Dès le milieu des années 1950, à une époque où l'architecture scolaire ne diffère en rien de l'ensemble de la production architecturale de l'après-guerre, il y a plus de 1 100 lycées publics en France<sup>5</sup>, ce qui ne signifie pas que l'on construise autant de nouveaux établissements, car la création d'un lycée d'État

peut être le résultat de la réunion d'anciens collèges (masculin et féminin) d'une même ville, comme à Compiègne en 1949 par exemple, et la tendance est plutôt à la surcharge des locaux existants, un établissement pouvant même être morcelé en divers lieux annexes. En matière de construction, il faut attendre l'allongement de la scolarité à 16 ans (décidé en 1959) puis la scission de l'enseignement secondaire en deux cycles distincts en 1963<sup>6</sup> pour que s'amorce une campagne de construction, au rythme d'un établissement par jour (collège ou lycée), selon le slogan gouvernemental. Entre 1965 et 1985, le nombre de lycéens passe de 800 000 à plus de deux millions dans l'ensemble du second cycle du second degré<sup>7</sup> et l'effort de construction est colossal : 1 060 lycées (dont 624 lycées d'enseignement professionnel), soit 832 721 places créées (auxquels s'ajoutent 3 225 collèges) ; 70 % de ces lycées sont construits entre 1965 et 1975<sup>8</sup>. C'est cette politique de construction, peu étudiée par les sciences sociales, que nous proposons ici d'explorer, de sa centralisation accrue, en 1956, à la décentralisation effective, avec le transfert des lycées aux conseils régionaux, en 1986, au cours d'une période qui voit quintupler le nombre de lycéens<sup>9</sup>.

## Le lycée des années 1950-1960 : l'architecture de la croissance

### Pourquoi industrialiser les constructions scolaires ?

- 2 La V<sup>e</sup> République est généralement considérée comme l'apogée de la centralisation éducative. Malgré tout, dans le domaine des constructions scolaires, l'héritage de la IV<sup>e</sup> République est fondamental. Au début des années 1950, deux acteurs apparaissent au sein de l'administration étatique et du ministère de l'Éducation nationale. En 1951, une commission du commissariat au Plan se voit confier la lourde charge de préparer un projet d'équipement scolaire national pour la période 1954-1957<sup>10</sup>, dans un contexte marqué par « l'explosion scolaire<sup>11</sup> ». Cette même année, la loi oblige par ailleurs les maîtres d'ouvrages publics à réserver 1 % du coût des constructions scolaires à la réalisation d'œuvres d'art : c'est le « 1 % artistique » qui se met d'abord en place dans l'Éducation nationale avant d'être étendu aux autres constructions publiques à partir des années 1970. En 1954, le lycée climatique d'Argelès-Gazost<sup>12</sup> (Hautes-Pyrénées) – le troisième du genre alors construit en France pour accueillir les élèves atteints de maladies pulmonaires<sup>13</sup>, dans la lignée des écoles de plein-air du premier XX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup> – fait par exemple appel au peintre Alfred Manessier (1911-1993), au graveur Gustave Singier (1909-1984) et au sculpteur Étienne Hajdu (1907-1996).
- 3 En 1956, une direction de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif (Desus) est créée au sein du ministère de l'Éducation nationale afin de prendre en charge l'ensemble des travaux de programmation et d'élaboration du plan d'équipement scolaire, de la gestion des crédits et du contrôle technique. Le recours à l'industrialisation des constructions scolaires doit permettre de faire face à l'accroissement rapide des effectifs et aux besoins matériels colossaux. La naissance de la Desus est aussi un moyen de simplifier les procédures et la réglementation des opérations de constructions scolaires, souvent très longues et complexes, ce dont se plaignent fréquemment les élus locaux<sup>15</sup>. Ces derniers réclament d'ailleurs la prise en charge financière complète des établissements du second degré par l'État, « y compris l'acquisition des terrains<sup>16</sup> », généralement fournis et viabilisés par les communes, car

la construction d'un lycée coûte en moyenne entre un milliard et un milliard et demi de francs, en partie subventionnés par l'État. La procédure comporte ensuite plusieurs phases : désignation d'un architecte chargé d'élaborer un programme de construction, un projet de plan masse puis un avant-projet. C'est seulement après accord des services compétents des diverses administrations (conseil supérieur, service constructeur, bureau d'études) que le financement de l'opération peut être décidé selon des montages financiers complexes<sup>17</sup>. L'architecte doit alors élaborer le projet d'exécution et les entreprises du bâtiment sont ensuite mises en concurrence pour l'attribution du marché, lot par lot. Les opérations de construction sont alors prévues à l'unité, ce qui explique aussi que leur exécution s'échelonne sur de longues années.

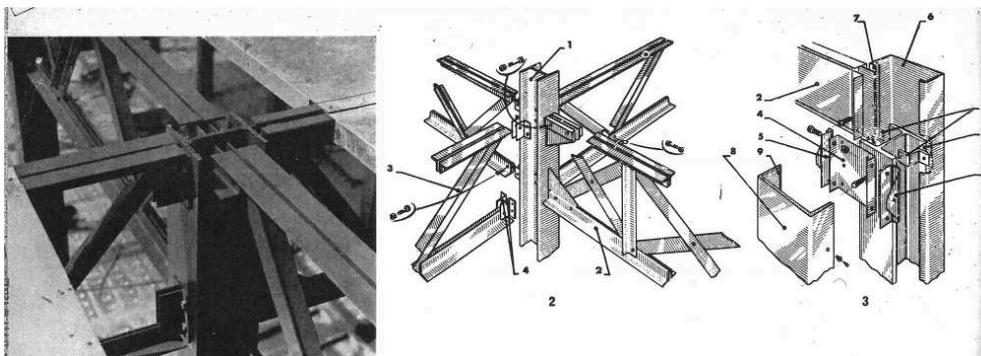
- 4 Par exemple, à Amiens (Somme), la première pierre du lycée mixte est posée en janvier 1949, alors que le projet avait été discuté en conseil municipal dès 1946. La première tranche est tout juste terminée pour la rentrée d'octobre 1953 mais il faut attendre 1957 pour que les travaux soient achevés<sup>18</sup>. Les bâtiments du nouvel établissement, exposés au sud, allient des éléments traditionnels comme la brique à des éléments préfabriqués en béton<sup>19</sup>. D'autres établissements, comme le lycée de Tours (Indre-et-Loire), ont alors recours à ce mode de construction, qui se généralisa ensuite avec l'industrialisation des constructions<sup>20</sup>. L'établissement de programmes types a constitué l'étape préalable de cette politique d'industrialisation.

## Des plans types ?

- 5 Les constructions scolaires en série sont rendues possibles par le progrès technique des industries du bâtiment, qu'il s'agisse du secteur du béton ou de la sidérurgie. Dès le début des années 1960, les premières expériences montrent qu'une entreprise peut concevoir un modèle d'établissement scolaire composé d'éléments répétitifs et les entreprises du secteur sont désormais capables de répéter l'opération en plusieurs exemplaires, selon le directeur de la Desus, Jean Raynaud<sup>21</sup>. L'administration doit aussi s'adapter : « On ne peut industrialiser la construction d'un modèle qui, dans sa structure même et sa composition, ne serait pas lui-même standardisé<sup>22</sup>. » Les plans types sont basés sur un quadrillage de 1,75 mètre de côté. Il s'agit de normaliser les programmes de construction de la commande publique en confiant la réalisation de l'ensemble d'un établissement à une seule entreprise. Surtout, l'administration a dû regrouper ses commandes. « Ces procédés constructifs sont mis au service de programmes très rigoureusement normés en fonction des effectifs prévus. Ils fixent le nombre de salles de classe, leurs dimensions et même leur localisation [...]»<sup>23</sup>. Les locaux sont répartis dans des bâtiments ayant la forme de grands blocs rectangulaires, sur deux, trois, voire quatre étages sur rez-de-chaussée, desservis par des cages d'escalier renvoyées aux extrémités, à l'image du lycée de Kerneuzec à Quimperlé (Finistère) Le chantier se limite ainsi à une opération de montage très rapide (quelques mois). Dans le cas d'une construction métallique, le gros œuvre consiste à assembler poteaux, poutres, et diagonales, sur lesquels sont fixés des panneaux en tôle d'acier pour la toiture, les menuiseries, l'habillage des murs extérieurs et les planchers [fig. 1]. En réalité, il n'y a donc pas de plans types mais une normalisation significative des techniques de construction par l'abandon du mur porteur au profit d'une ossature composée de poteaux et de poutres assemblée sur la base d'une même trame, plusieurs fois reproductible<sup>24</sup>. Les prix peuvent ainsi être considérablement abaissés : c'est pourquoi l'État a aussi recours à ce procédé. Il s'agissait de « répondre aux difficultés

que connaissait le ministère, c'est-à-dire faire des écoles dans un délai très court pour rattraper le retard qui était considérable, et surtout obtenir des prix industriels, c'est-à-dire des prix plus bas que les prix pratiqués » témoigne Paul Chaslin, dirigeant de GEEP-Industries<sup>25</sup>, l'une des principales entreprises du secteur des constructions scolaires. « L'État y a gagné une économie de 15 à 17 % en moyenne », selon Jean Raynaud<sup>26</sup>.

Figure 1

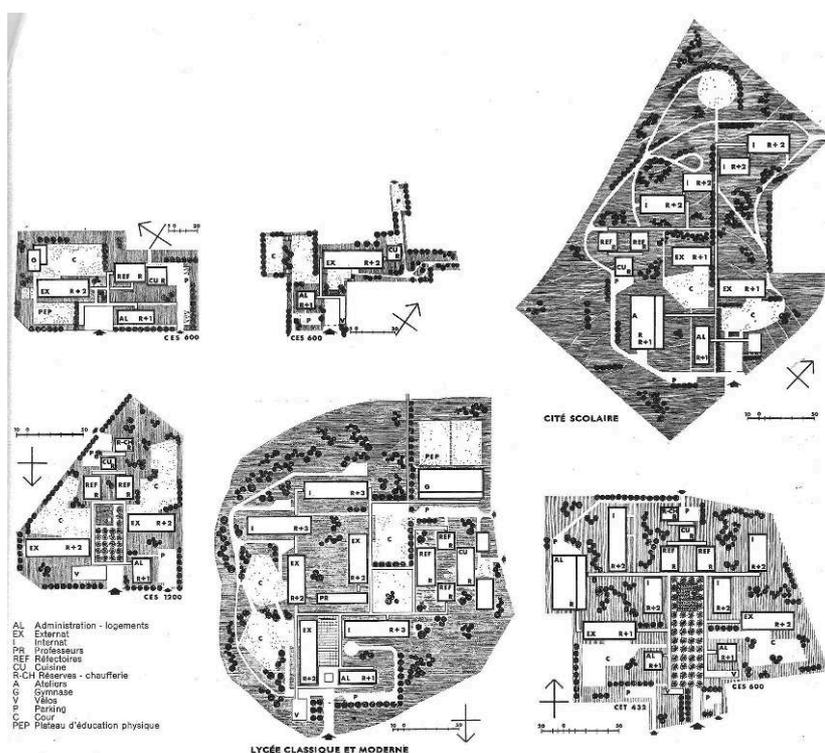


Détails d'assemblage des poutres et poteaux d'une ossature métallique (années 1960), extraits de *Techniques et architecture*, 27<sup>e</sup> série, n° 4, numéro spécial « essais d'industrialisation des constructions scolaires », Éditions Jean-Michel Place, décembre 1966-janvier 1967, p. 80.

© auteur inconnu, collection particulière de Julien Cahon.

- 6 La standardisation des constructions scolaires n'est, en réalité, pas totalement nouvelle : contrairement aux idées reçues, lors de la vague de construction des mairies-écoles du début de la III<sup>e</sup> République, les communes n'avaient que peu de liberté sur le plan architectural : le ministère imposait des normes strictes et des dimensions standards en fonction des effectifs, et avait souscrit au recueil de plans-modèles publié en 1871 par l'architecte haut-savoyard César-Auguste Pompée envoyé dans toutes les préfectures. Face aux besoins de la reconstruction scolaire après 1945, le ministère a déjà recours aux plans standards pour les écoles primaires<sup>27</sup>. Cependant, il s'agit moins de plans types que d'une logique rationaliste dont l'objectif est d'aboutir à l'industrialisation rapide de la construction par la normalisation des techniques afin d'arriver à une certaine standardisation de l'architecture. D'autre part, cette conception du bâti est typique de l'architecture des années 1950-1970, et on la retrouve dans l'habitat (grands ensembles), les équipements collectifs et l'urbanisme<sup>28</sup>. Le modèle architectural des lycées est aussi celui de la cité scolaire aux bâtiments dispersés [fig. 2]. Mais la réflexion architecturale est considérablement limitée par l'industrialisation et les critiques sur la rigidité du système ne manquent pas dans le milieu des architectes : « La rigidité des normes et le peu de diversité des éléments qui en découlent, la conception des plans types risquent de conduire à une architecture statique tant dans son expression esthétique que dans l'utilisation de l'espace intérieur<sup>29</sup>. » Cette dénonciation de l'architecte Roger Dhuit annonce le rejet des « lycées-casernes », révélé à partir de 1968.

Figure 2



Plans-types de collèges, lycée classique et moderne et cité scolaire (années 1960), extraits de *Techniques et architecture*, 27<sup>e</sup> série, n° 4, numéro spécial « essais d'industrialisation des constructions scolaire », Éditions Jean-Michel Place, décembre 1966-janvier 1967, p. 75.

© auteur inconnu, collection particulière de Julien Cahon.

## Le rejet des « lycées-casernes » (années 1960-1970)

- 7 Changer l'architecture des établissements scolaires apparaît en effet rapidement comme une nécessité, et ce pour deux raisons principales : le risque d'une architecture statique dans son expression esthétique (bien que certains architectes aient su se montrer créatifs) et une incompatibilité avec les aspirations pédagogiques des acteurs éducatifs.

### Une critique architecturale

- 8 La critique esthétique des constructions scolaires standardisées est concomitante de leur naissance. Dès la fin des années 1940, la presse regrette ainsi « que la pauvreté des moyens mis à la disposition de l'enseignement aboutisse à une standardisation qui malgré tous les efforts ne peut être que préjudiciable à l'esthétique<sup>30</sup>. » L'architecture préfabriquée du système industriel suscite aussi de vives critiques parmi les élus locaux. Ainsi, dans les années 1960, l'Association des maires de France (AMF) estime « que la généralisation des plans types ferait perdre aux communes de France leur diversité et leur caractère particulier<sup>31</sup> » et qu'il faut « éviter les casernes de 20 ou 30 classes dans le plan d'équipement<sup>32</sup>. » De même, lors des élections municipales de 1971, les Groupes d'action municipale (GAM) critiquent l'uniformité et le gigantisme des constructions scolaires « casernes ». L'expression semble se propager pendant et

après Mai 68, la mémoire collective l'associant dès lors aux slogans du mouvement social, comme en témoigne le proviseur du lycée Fabert de Metz<sup>33</sup> (Moselle). Cependant, cette critique est très ancienne. Ainsi, en 1867, Victor de Laprade, académicien et professeur à la faculté des lettres de Lyon, livre une vigoureuse critique du « lycée-prison » dans son *Éducation homicide* : « À Paris et dans nos grandes villes, quatre hautes murailles bordées de fenêtres grillées et douze platanes rabougris, voilà le paysage. Une odeur de moisissure ou de maçonnerie salpêtrée, la température d'une cave ou d'un four, suivant la saison, voilà l'air ambiant et le parfum vital que respirent ces jeunes poitrines<sup>34</sup>. » En 1899, le politologue Émile Boutmy fait également de l'architecture des établissements le symbole de la crise des lycées dans son projet de réforme de l'enseignement secondaire : « Le trait le plus apparent et comme le symbole de cette organisation qui met à néant les plus louables efforts, c'est le lycée. Rien qu'à voir les longues façades monotones de nos établissements les plus florissants et les longues suites de fenêtres pareilles, on pressent que, derrière ces murs, pourrait habiter la discipline, la police, –l'éducation jamais<sup>35</sup>. » Dans les années 1960, « certains grands lycées parisiens, tel Janson-de-Sailly, [sont] encore décrits par leurs “murs gris à chaînage de pierre, [leur] rempart de grilles noires et [leur] air de prison”<sup>36</sup>. » Il s'agit cependant davantage d'une critique du régime disciplinaire des lycées marqués par la stricte clôture d'établissements austères devenus vétustes et surpeuplés en raison de la progression rapide de la population lycéenne. Celle-ci nécessite, à Paris, la construction d'une vingtaine d'établissements de banlieue dans les années 1950<sup>37</sup>. La critique esthétique se double bientôt d'une critique pédagogique car la mise en œuvre de méthodes innovantes se heurte à la fois à la question des effectifs pléthoriques et aux contraintes des plans dits types.

## Une critique pédagogique

- 9 « Ainsi, se crée décalage croissant entre les réflexions pédagogiques et la structure spatiale lycées, entre les idéaux architecturaux de l'après-guerre et l'urgence perpétuelle rendant obligatoire l'occupation maximale des locaux<sup>38</sup>. » L'historienne Suzanne Citron dénonce par exemple le gigantisme des cités-scolaires casernes qui « ne [peuvent] qu'empêcher l'élaboration de méthodes éducatives nouvelles<sup>39</sup>. » Mais le ministère n'est pas totalement insensible à ces évolutions. Ainsi, pour Jean Ader, du service du Plan scolaire et universitaire du ministère de l'Éducation nationale<sup>40</sup>, « les changements dans l'organisation scolaire et les méthodes d'enseignement exigent des changements correspondants dans la conception des bâtiments scolaires<sup>41</sup>. » De même, dans une note interne du 13 mai 1967, l'inspecteur général Pierre Renard propose au ministre Alain Peyrefitte l'expérimentation de constructions scolaires dites intégrées et résume les avantages – supposés – de cette architecture :

Les réformes pédagogiques peuvent-elles suffire ? À une pédagogie ouverte, ne faut-il pas des locaux également ouverts ? Si l'on veut réaliser l'ouverture de l'école sur la vie, si l'on souhaite également assurer le plein rendement aux investissements des collectivités, il est nécessaire de réaliser des établissements polyvalents qui associent, en les rendant complémentaires, les différents types d'équipements, et les offrent à la collectivité. Autrement dit, dans un même ensemble architectural, devraient trouver place simultanément : un établissement d'enseignement, une mission des jeunes (Maison pour tous), un centre sportif, une bibliothèque importante, un centre d'animation culturelle, un centre de formation permanente, un centre social, etc<sup>42</sup>.

- 10 En mars 1968, les propositions du colloque d'Amiens « Pour une école nouvelle » cristallisent l'ensemble de ces idées et critiques<sup>43</sup>. La commission C, chargée de réfléchir sur la structure des établissements, préconise par exemple la libération du « carcan des plans-types<sup>44</sup> » tout en recommandant l'évolution vers une architecture intégrée : « Une révolution des modes d'enseignement » et l'aménagement de centres de documentation doivent « se tradui[re] dans un nouvel aménagement de l'espace scolaire », plus flexible et non plus simple juxtaposition de salles de classe<sup>45</sup>. Le rapport de l'inspection générale de la vie scolaire sur les projets élaborés dans les établissements du second degré au cours des événements de mai 1968 témoigne aussi de ces nouveaux besoins architecturaux<sup>46</sup>. Ceux-ci sont d'autant plus urgents que l'insécurité de ces nouveaux bâtiments est révélée par une série d'incendies à partir de 1973<sup>47</sup>. L'incendie, criminel et dramatique (20 morts dont 16 enfants), du collège de la rue Édouard-Pailleron à Paris débouche sur la remise en cause de la technique de construction elle-même, car la propagation du feu a été favorisée par les vides des faux plafonds et des cloisons – dont les matériaux en blocs de bois aggloméré recouverts de plastiques ou dérivés du pétrole comme les polystyrènes sont fortement inflammables, consommables rapidement et génèrent des fumées toxiques ; la structure métallique, ne résistant guère davantage, s'est effondrée en quelques minutes. L'incendie du lycée Corneille, à La Celle-Saint-Cloud (Yvelines), en 1977, relance le procès de ces constructions accusées par les syndicats enseignants et les associations de parents d'élèves de mettre en péril la vie des élèves et du personnel<sup>48</sup>.

## Quelles réponses et évolutions dans les années 1970-1980 ?

### Réflexions architecturales et expérimentations

- 11 Les politiques d'expérimentation constituent un levier politique du changement dans le système éducatif et « un vivier dans lequel les décideurs viennent puiser des idées de réforme<sup>49</sup>. » Dès 1969, le ministre crée, par un arrêté du 11 février, une commission des Orientations architecturales des constructions scolaires du second degré afin de « proposer les orientations architecturales de nature à faciliter l'application des tendances nouvelles de la pédagogie du second degré<sup>50</sup> » : celle-ci, à la confluence de la Desus et de la direction de la Pédagogie des enseignements scolaires et de l'Oriente (DPESO), consulte divers acteurs de la communauté éducative (inspecteurs, parents d'élèves, chefs d'établissements, syndicats enseignants, architectes) jusqu'en juin, afin de formuler « des consignes permanentes nécessaires dans la conception architecturales des futurs établissements<sup>51</sup>. » Les suggestions architecturales proprement dites restent cependant rares : elles concernent l'insertion de l'établissement dans le cadre naturel ou le plan de l'établissement (rejet des grandes barres avec couloir central, réduction des circulations via des structures plus concentrées autour d'un patio) et ne sont finalement proposées qu'à titre d'essai<sup>52</sup>. Les personnalités auditionnées formulent essentiellement des observations et propositions sur l'aménagement intérieur des établissements, l'équipement et la flexibilité des salles afin de permettre des travaux en groupes. Le proviseur du lycée d'Enghien (Val-d'Oise) souhaite par exemple la présence d'une cloison mobile, l'obscurcissement et l'insonorisation de toutes les salles afin de permettre l'emploi des moyens audio-

visuels<sup>53</sup>, à l'époque pensés comme les méthodes sur lesquelles s'appuieront les « classes du futur ».

- 12 Une commission interministérielle des Équipements intégrés est installée en octobre 1971<sup>54</sup>, puis la circulaire du 4 juillet 1972, signée du directeur de cabinet du ministère de l'Éducation nationale, témoigne de l'intérêt porté à la question des équipements intégrés<sup>55</sup>. Jacques Limouzy, secrétaire d'État chargé des constructions scolaires dans le second gouvernement formé par Pierre Messmer, lance par circulaires, en décembre 1973, une vaste expérience d'établissements « à espace aménagé », qui a trait aux diverses formes d'ouverture sur l'extérieur, à l'aménagement de certains espaces scolaires (centre de documentation et d'information (CDI), salles d'activités de groupe, équipement audio-visuel notamment), et qui concerne 82 établissements en 1974, dont 52 CES (collège d'enseignement secondaire), mais dont le bilan ne fut pas concluant car ces expérimentations, qui ne pouvaient ni modifier les procédures, ni allonger les délais, ni dépasser des prix plafonds, ont dû se contenter d'améliorer une partie de l'existant (meilleure organisation du CDI ou réduction des surfaces parasites par exemple<sup>56</sup>). Le bilan dressé pour les établissements intégrés est aussi décevant et en août 1976, le Premier ministre Jacques Chirac dissout la commission interministérielle des Équipements intégrés. Ces expérimentations sont, elles, considérées comme trop alternatives et sont, de fait, marginalisées : leur statut spécifique les rend suspectes aux yeux de certains inspecteurs et syndicats et la politique générale en faveur de l'expérimentation pédagogique n'est plus à l'ordre du jour au ministère<sup>57</sup>. Aussi, ce type de construction n'est pas considéré comme généralisable, pour des raisons financières, en dehors des villes nouvelles<sup>58</sup>. Le premier lycée de France construit dans une ville nouvelle, dans le quartier des Sept Mares, à Maurepas (Yvelines) est ainsi « résolument hors standard » : son architecte, Guy Bisson (1932-2007), résout la question du surcoût « en utilisant des procédés adaptés, une ossature en béton, poteaux et poutres, avec des murs de remplissage en briques, laissés à l'état brut, en cloisons sèches. Les avancées architecturales comme les formes semi-arrondies [...] traduisent aussi sur le plan économique une recherche de gain de surface », les angles droits ainsi supprimés faisant gagner des surfaces de vitrage, de bâti et de toiture<sup>59</sup>. Le système industrialisé s'assouplit peu à peu dans les années 1970, qui voient également l'éclosion des premiers projets de transfert du dossier du bâti scolaire aux collectivités locales.

### **Le transfert des lycées aux régions : un tournant ?**

- 13 Le rapport Guichard (1976) débouche tout d'abord sur un projet de loi, adopté en première lecture par les sénateurs le 22 avril 1980 : ce projet de loi sur « le développement des responsabilités locales » répartit la responsabilité des bâtiments scolaires entre l'État, les conseils généraux et les communes selon les cycles scolaires : aux communes, celle des écoles primaires, aux départements celle des collèges, à l'État celle des lycées et universités. Toutefois, le projet de loi n'a pas le temps d'arriver en discussion devant l'Assemblée nationale et, après le changement de majorité en 1981, un partage sensiblement différent est organisé par la loi de décentralisation du 22 juillet de 1983, confiant les bâtiments des lycées aux conseils régionaux.
- 14 Les lois de décentralisation de 1983<sup>60</sup> ont permis un renouveau certain de l'architecture scolaire<sup>61</sup>. Néanmoins, les crédits d'État pour l'entretien des lycées ayant été sous-

estimés par le passé, les régions ont dû consentir un investissement conséquent pour la mise aux normes de sécurité ou les « économies d'énergie » car « les coûts de fonctionnement et de chauffage s'avèrent prohibitifs<sup>62</sup>. » Les élus siégeant dans les instances régionales étaient d'ailleurs hostiles à la décentralisation des lycées<sup>63</sup>.

- 15 Le transfert de la responsabilité des constructions scolaires aux collectivités locales entraîne la disparition de la Desus, devenue direction des Équipements et des Constructions (DEC) en 1982, mais cela ne signifie aucunement un désengagement de l'État, comme le rappelle Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale entre 1984 et 1986 :

cela concerne plus de 12 millions d'élèves, dont près de 6 millions pour le seul enseignement secondaire, 55 millions de m<sup>2</sup> pour le secondaire, plus de 3 milliards de francs en crédits d'investissements transférés. [...] Avant cette réforme, l'État exerçait, soit directement, soit par délégation, la maîtrise d'ouvrage de la quasi-totalité des constructions du secondaire. [...] Le transfert aux collectivités locales des compétences en matière de constructions scolaires ne doit pas conduire à un désintérêt de l'État pour ce domaine : l'État demeure compétent en ce qui concerne la pédagogie, le personnel enseignant, sa formation, tout ce qui relève de la finalité même de l'éducation. Cette compétence ne peut s'exercer sans un volume minimum, mais réel, d'informations et de spécifications relatives aux locaux, leur architecture, leur conception générale. Il serait par exemple impossible que des lycées soient construits qui ne permettent pas de faire des classes de plus de 25 élèves<sup>64</sup>.

- 16 De plus, si la DEC disparaît comme direction ministérielle autonome, une partie des tâches qu'elle assurait sont reprises par un service technique de l'Éducation nationale et une sous-direction du Patrimoine et de l'Action immobilière, rattachés à la direction générale des Finances et de la Modernisation<sup>65</sup> (DGFIM). La décentralisation a néanmoins favorisé des changements par la variété des implantations, des matériaux et des lignes des 250 lycées qui ont dû être bâtis dans les années 1990 par les collectivités, instances régionales<sup>66</sup>. Ces derniers (dernières) y ont consacré un budget non négligeable, à l'image de la Haute-Normandie ou de la Picardie<sup>67</sup>. Dans cette dernière par exemple, le lycée de la Hotoie, véritable « paquebot » alliant verre, béton et structures métalliques dans le cadre d'un espace verdoyant entouré d'eau, fait incontestablement partie de cette nouvelle génération de lycées et des fleurons du patrimoine scolaire, comme une vitrine de l'effort consenti par la région à partir de 1986.
- 17 La planification centralisée et l'industrialisation des constructions scolaires ont permis de répondre, à moindre coût et dans des délais extrêmement rapides, à la massification de l'enseignement secondaire selon des procédés qui ne sont pas nouveaux. En revanche, c'est leur généralisation et leur utilisation dans des grands programmes, scolaires (ou résidentiels d'ailleurs) qui sont inédits. Mais les architectures de ces établissements (lycées et collèges) « ne plaisaient à personne<sup>68</sup> » et cette politique est rapidement contestée. Si le système s'est progressivement assoupli, les évolutions à moyen terme du système éducatif ont aussi révélé l'inadaptation de la plupart des locaux scolaires aux nouveaux enjeux pédagogiques et sanitaires de l'École du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>. Relever ces défis passera-t-il à nouveau par l'architecture ?

## NOTES

1. GRÈZES-RUEFF François & LEDUC Jean, *Histoire des élèves en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 82-84.
2. HUITRIC Solenn, « Transformer les collèges communaux en lycées. La coproduction d'une action publique (1830-1880) », thèse de doctorat en histoire contemporaine soutenue à l'université de Lyon et à l'École normale supérieure de Lyon (Lyon, 2016), p. 179.
3. ALEXANDRE-BIDON Danièle, COMPÈRE Marie-Madeleine, GALUPEAU Yves, VERGER Jacques & FERTÉ Patrick, *Le Patrimoine de l'Éducation nationale*, Charenton-le-Pont, Flohic, 1999, p. 628.
4. INSEE, [ministère de l'Éducation nationale. Institut national des statistiques et des études économiques. Comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire. Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles.] *Recueil de statistiques scolaires et professionnelles, 1947-1948*, Paris, Imprimerie nationale, 1949, chapitre II (non paginé).
5. INSEE, *Recueil de statistiques scolaires et professionnelles, 1947-1948* ; Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles, « Nombre d'établissements et de classes dans l'enseignement du second degré de 1948-1949 à 1988-1989 (tableau 5) », in INSEE, *Évolution du nombre d'établissements et de divisions du second degré public et privé*, n° 20, 1988, p. 209.
6. La réforme de 1963 instaurant des collèges d'enseignement secondaire ne s'appliquait qu'aux créations nouvelles. Il faut attendre la loi Haby du 11 juillet 1975 pour que l'unification soit globale et qu'un collège unique soit créé entre l'école primaire et le lycée.
7. DEFRESNE Florence & KROP Jérôme, « La massification scolaire sous la V<sup>e</sup> République. Une mise en perspective des statistiques de l'Éducation nationale (1958-2014) », *Éducation et formations*, n° 91, 2016, p. 8-11.
8. Ministère de l'Éducation nationale (direction des Équipements et Constructions), « Bilan des constructions scolaires du second degré (1965-1985), tableau statistique, mars 1985 », reproduit in DUCLOS Jean-Paul, « Un CES par jour, ou l'État dans tous ses états », thèse de doctorat en science politique soutenue à l'université Bordeaux-I (Bordeaux, 1992), p. 197.
9. Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles, « Évolution du nombre d'élèves dans le second cycle du second degré de 1948-1949 à 1988-1989 (tableau 8) », in INSEE, *Évolution des effectifs d'élèves inscrits dans le second cycle du second degré public et privé depuis 1948-1949*, n° 22, 1988, p. 216-218. 258 263 élèves (filles et garçons) sont scolarisés dans le secteur public du second cycle de l'enseignement général et technique du second degré en 1958. Ils sont 580 635 en 1968, 1 022 065 en 1977 et 1 269 648 en 1986.
10. Commissariat général du Plan (CGP), « Deuxième Plan de modernisation et d'équipement (1954-1957) », Journal officiel, 1956.
11. CROS Louis, *L'Explosion scolaire*, Paris, Comité universitaire d'information pédagogique, 1961.
12. Pour en savoir plus : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA65000012> [lien valide en février 2021]
13. « Un lycée climatique va être construit dans les Hautes-Pyrénées », *Le Monde*, 4 janvier 1952.
14. CHÂTELET Anne-Marie, *Le Souffle du plein air. Histoire d'un projet pédagogique et architectural novateur (1904-1952)*, Genève, Metis Presses, 2011.
15. Réunion du conseil général de la Somme, séance du 9 décembre 1961, compte rendu, p. 382-388 (archives départementales [désormais AD] de la Somme, 8 PO 47).
16. *Départements et communes*, revue de l'Association des maires de France (AMF), mars 1953, p. 6-7.
17. PROST Antoine, « Jalons pour une histoire de la construction des lycées et collèges de 1960 à 1985 », in CASPARD Pierre, LUC Jean-Noël & SAVOIE Philippe (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005, p. 463-464.

18. TROGNEUX Alain, *Amiens, années 50. De la Libération à la V<sup>e</sup> République*, Amiens, Encrage, 1997, p. 87-91.
19. *Amiens, 1803-1980. Histoire d'un lycée*, Amiens, CRDP, 1981, p. 114-115.
20. PERRIN Cédric, « La création du lycée Grandmont à Tours (1954-1963) : l'impromptue mise en lycée de l'enseignement technique », *Histoire de l'éducation*, n° 147, 2017, p. 188.
21. RAYNAUD Jean, « L'industrialisation des constructions scolaires », *Techniques et architecture*, 27<sup>e</sup> série, n° 4, numéro spécial « Essais d'industrialisation des constructions scolaires », décembre 1966-janvier 1967, p. 66.
22. RAYNAUD Jean, « L'industrialisation des constructions scolaires ».
23. PROST Antoine, « Jalons pour une histoire de la construction des lycées... », p. 461.
24. La standardisation de la construction par la technique de l'ossature poteaux-poutres n'est pas nouvelle et remonte à l'entre-deux-guerres.
25. CHASLIN Paul, *Souvenirs d'un entrepreneur tout terrain*, Paris, Éditions du Linteau, 2012, p. 71.
26. Note de Jean Raynaud à Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, 5 mars 1969 (Archives nationales [désormais AN], 19770590/2).
27. « Des milliers d'écoles françaises vont être construites selon un type standard », *Le Monde*, 9 novembre 1948.
28. MONNIER Gérard & KLEIN Richard (dir.), *Les Années ZUP. Architectures de la croissance, 1960-1973*, Paris, Picard, 2002.
29. DHUIT Roger & LODS Marcel, « Points de vue d'architectes », *Techniques et architecture*, 27<sup>e</sup> série, n° 4, numéro spécial « Essais d'industrialisation des constructions scolaires », décembre 1966-janvier 1967, p. 71 et 74.
30. « Des milliers d'écoles françaises vont être construites selon un type standard », *Le Monde*, 9 novembre 1948.
31. Départements et communes, juillet-août 1965, p. 25-28.
32. Départements et communes, juillet-août 1966, p. 12-16.
33. MULLER Paul, « Le lycée Fabert en 1971, par Paul Muller, proviseur honoraire du Lycée Fabert », in « Le Lycée Fabert depuis 1962 » [site internet du lycée Fabert], <http://www.lycee-fabert.com/le-lycee-depuis-1962/> [lien valide en février 2021].
34. LAPRADE de Victor, *L'Éducation homicide. Plaidoyer pour l'enfance*, Paris, Didier et Cie libraires-éditeurs, 1868 [1867], p. 35.
35. BOUTMY Émile, « La réforme de l'enseignement secondaire et du régime des lycées », *Revue politique et littéraire*, 1899, cité dans AEERS (Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique), *Pour une école nouvelle. Formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque éponyme (Amiens, mars 1968), Paris, Dunod, 1969, p. 172.
36. BANTIGNY Ludivine, « De la modernité dans le lycée des années 1950. L'adaptation de la culture lycéenne au monde moderne », in CASPARD Pierre, LUC Jean-Noël & SAVOIE Philippe (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes*, p. 272.
37. « Le ministère de l'Éducation nationale a adopté la stratégie périphérique », *Le Monde*, 25 mars 1954.
38. BANTIGNY Ludivine, « De la modernité dans le lycée des années 1950... », p. 274.
39. Brochure n° 3 du GAM de Domont : « Problèmes scolaires », 1971 (archives personnelles de Suzanne Citron).
40. Ce service, directement rattaché au secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale, ne se confond pas avec la Desus, direction à part entière.
41. ADER Jean, « L'évolution pédagogique et ses incidences sur les équipements », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 216, 1981, p. 2.
42. RENARD Pierre, note pour le MEN, « Pour une conception nouvelle des établissements d'enseignement », 1967 (AD Val-de-Marne, 578 J1).

43. CAHON Julien, « Constructions scolaires, architecture et pédagogie », in CAHON Julien & POUCKET Bruno (dir.), *Réformer le système éducatif. Le colloque d'Amiens « Pour une École nouvelle »*, mars 1968, Rennes, Presses universitaires de Rennes, à paraître.
44. AEERS, *Pour une école nouvelle...*, p. 210.
45. AEERS, *Pour une école nouvelle...*, p. 175-176.
46. Rectorat de l'Académie de Paris : propositions élaborées au sein de commissions dans les établissements pour un renouveau de l'enseignement secondaire (classement par établissement), mai-juillet 1968 (AN, 20000387/37).
47. PROST Antoine, « Jalons pour une histoire de la construction des lycées... », p. 472-473.
48. « L'incendie du lycée Corneille relance le débat sur les constructions scolaires », *Le Monde*, 25 novembre 1977.
49. ALLAM Marie-Charlotte, « L'Éducation nationale et le refus de la forme scolaire. Contrôler ou encourager les alternatives ? (1970-1981) », in CAHON Julien & MICHEL Youenn (dir.), *Refus et refusés d'école. France, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2020, p. 148.
50. Note de Jean Raynaud à l'attention de Jean Repusseau (direction de la Pédagogie des enseignements scolaires et de l'Orientation), 1969 (AN, 19780614/10).
51. Note de Jean Raynaud à l'attention de Jean Repusseau.
52. Note de Jean Raynaud à Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, sur le bilan de la commission des Orientations architecturales des constructions scolaires du second degré, 1969 (AN, 19780614/10).
53. Commission des Orientations architecturales, séance du 13 mars 1969, compte rendu de l'audition de M. R. Bazin, proviseur du lycée d'Enghien (AN, 19780614/10).
54. Arrêté du Premier ministre, 1<sup>er</sup> octobre 1971.
55. Circulaire n° 72-269 du ministre de l'Éducation nationale sur la « coordination des interventions en matière d'équipements intégrés », 4 juillet 1972 (AD Val-de-Marne, 578J1).
56. PROST Antoine, « Jalons pour une histoire de la construction des lycées... », p. 473.
57. ALLAM Marie-Charlotte, « L'Éducation nationale et le refus de la forme scolaire... », p. 154.
58. Rapport annuel du Conseil d'État, « Quatrième étude. Les équipements intégrés », 1970-1971, p. 98-99 (AD Val-de-Marne, 578J1).
59. ZENOUDA Sylvie, « Collèges et lycées, enjeux d'une politique volontariste de constructions scolaires en France de 1962 à 1973 », in CONDETTE Jean-François (dir.), *L'École, une bonne affaire ? Institutions éducatives, marché scolaire et entreprises, (XVI<sup>e</sup> siècle-XX<sup>e</sup> siècle)*, Villeneuve-d'Ascq, Revue du Nord, 2013, p. 294.
60. Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983.
61. « La fin des lycées-casernes », *Le Monde*, 9 septembre 1993.
62. Diagnostic technique des lycées, juillet 1985 (archives du conseil régional de Picardie, RAA / 3002 P, 1974-1985 ; 22WR25) ; examen du budget primitif pour 1986 : transfert des lycées, session de novembre 1985 (22WR37).
63. CAHON Julien, « Les collectivités locales et l'école avant la décentralisation : construire et équiper les établissements scolaires, 1886-1986 », *Carrefours de l'éducation*, n° 51, 2021, à paraître.
64. Lettre de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale, à Laurent Fabius, Premier ministre, 25 juillet 1985 (AN, 19880108/5).
65. Note de Yannick Moreau (directrice de cabinet) à Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale, « Suites de la DEC », 1985 (AN, 19880108/5).
66. PROST Antoine, « Jalons pour une histoire de la construction des lycées... », p. 459-460.
67. « La Haute-Normandie, première pour les lycées. La région met les bouchées doubles pour combler son retard », *Le Monde*, 8 septembre 1991.
68. CHASLIN Paul, *Souvenirs d'un entrepreneur...*, p. 71.
69. CAHON Julien, « Changer le bâti scolaire pour réformer l'éducation ? », *Les Cahiers pédagogiques*, n° 553, 2019, p. 62-63.

---

## RÉSUMÉS

S'appuyant sur des archives et publications du ministère de l'Éducation nationale ou d'acteurs éducatifs locaux, cet article éclaire la mise en place des procédés d'industrialisation des constructions d'établissements scolaires du second degré sur plans-types et la remise en cause de cette architecture, notamment après 1968. Il montre les multiples raisons, contraintes et enjeux (politiques, administratifs, techniques, architecturaux, pédagogiques) de ce double processus, heurté et complexe, tout en battant en brèche certaines idées reçues. Ces deux mouvements s'entremêlent en effet bien plus qu'ils ne se succèdent. Certes, ils sont concomitants d'une forte centralisation des politiques éducatives symbolisée par la création d'une direction de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif (Desus) au sein du ministère en 1956, mais les plans standardisés d'établissements scolaires comme les critiques des « lycées-casernes » sont anciens puisqu'ils remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et sont donc antérieurs à l'industrialisation. D'autre part, alors que la place de la Desus évolue au gré des réorganisations administratives du ministère (jusqu'à sa disparition en 1986 suite au transfert des lycées aux régions), le ministère engage des réflexions architecturales dès 1969 et programme de nouvelles constructions à titre expérimental, préfigurant le renouveau de l'architecture des lycées d'après la décentralisation.

Drawing on archives and publications of the Ministry of National Education or local educational actors, this article sheds light on the implementation of industrialisation processes in the construction on standard plans of secondary school buildings and the calling into question of this architecture, especially after 1968. It shows the multiple reasons, constraints and challenges (political, administrative, technical, architectural, educational) of this stuttering and complex double process, while challenging certain preconceived ideas. These two movements have, in fact, intertwined much more than they have succeeded one another. Admittedly, they were concurrent with a strong centralisation of educational policies symbolised by the creation in 1956, within the ministry, of a “direction de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif”, a “directorate of school, university and sports equipment” (DESUS), but the standardised plans of educational buildings as well as the criticism of “barracks-high schools” were long-standing since they dated back to the end of the 19<sup>th</sup> century and were therefore prior to industrialisation. Furthermore, while the place of the DESUS was evolving according to the administrative reorganisations of the ministry (until its disappearance in 1986 following the transfer of high schools to the regions), the ministry engaged in architectural reflections from 1969 and programmed new constructions on an experimental basis, foreshadowing the renewal of high school architecture after the decentralisation.

## INDEX

**Keywords** : national education, politics, school buildings, architecture, State, local authorities, regions, decentralisation.

**Mots-clés** : éducation nationale, politiques, constructions scolaires, architecture, État, collectivités locales, régions, décentralisation.

## AUTEUR

### **JULIEN CAHON**

maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Picardie Jules-Verne  
(laboratoire Caref, UR 4697)  
julien.cahon@u-picardie.fr